

## **CONSULTATION**

Rapport relatif aux conseillers en gestion de Patrimoine  
Présenté par Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme, Vice-Président de la  
Commission des finances

**Du 28 juillet au 15 septembre 2011**

### **Note explicative**

Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING avait été nommé, par décret du Premier Ministre, parlementaire en mission auprès de Madame Christine LAGARDE, afin de proposer un cadre à la profession de conseiller en gestion de patrimoine.

Son rapport, remis au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie lundi 25 juillet, s'inscrit dans la suite des mesures que le Gouvernement a entreprises pour renforcer la régulation de la chaîne de distribution des produits financiers et, notamment, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 qui a notamment conduit à renforcer les obligations des professionnels à l'égard de leur clientèle.

Après avoir procédé à une large consultation des acteurs de marchés et des régulateurs, Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING propose notamment :

- de créer un titre de « conseiller en gestion de patrimoine », auquel pourraient recourir tant les indépendants que les salariés. Les indépendants pourraient s'en prévaloir dès lors qu'ils cumuleraient les statuts de conseiller en investissement financier, de courtier en opérations de banque et en service de paiement et de courtier en assurance. Une harmonisation des appellations de conseiller en gestion de patrimoine pour le salariés d'établissement est par ailleurs préconisée afin d'améliorer la lisibilité de cette profession ;
- de renforcer la qualité de la formation ;
- d'assurer la régulation des conseillers en gestion de patrimoine en s'appuyant sur la création d'une association-mère, regroupant les associations professionnelles actuelles, sous le contrôle du pôle commun de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Sur décision du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, ce rapport est mis en consultation jusqu'au 5 septembre prochain.